



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA VENDÉE

Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

**MESSAGE DE MISE EN ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE
DE NIVEAU ORANGE POUR VENT VIOLENT**

La Roche-sur-Yon, le 12 janvier 2017

DESTINATAIRES :

- **Maires du département POUR ACTION**
- **Destinataires de la liste « Alerte Météo » POUR ACTION**

Le préfet de la Vendée, au vu des informations transmises par Météo-France décide l'état d'alerte météorologique de niveau **ORANGE** pour un risque de vent violent. Il convient d'être vigilant, de se tenir informé de l'évolution météorologique.

Type de phénomène:

Début d'événement prévu le 12 janvier 2017 à 18h00

Fin de phénomène prévue le 12 janvier 2017 à 21h00

Qualification du phénomène :

Passage d'une tempête hivernale de courte durée accompagnée de pluies marquées. Après le passage du vent fort, des giboulées de grésil ou de neige sont attendues.

Evolution prévue :

Pendant 3 à 4 heures, les rafales de vent d'Ouest atteindront 110 km/h sur la côte et environ 90 à 100 km/h dans les terres.

Ensuite, le vent s'orientera au Nord-Ouest en faiblissant très sensiblement. Mais les températures fraîchiront nettement. Des averses de grésil ou de neige sont probables en seconde moitié de nuit.

Consignes aux maires :

Dès le début de la période à risque (le 12 janvier à 18h00), les maires prendront toutes mesures permettant d'assurer l'information, la protection et le soutien de leur population au regard du risque annoncé, et activeront leur plan communal de sauvegarde (PCS).

Les maires sont invités à se tenir au courant de l'évolution de la situation et à prendre les précautions d'usage.

Des indications peuvent leur être apportées par la préfecture (SIDPC) : 02.51.36.70.85 ou auprès du répondeur de météo France au 05.67.22.95.00 ou sur les sites internet www.vendee.gouv.fr et www.meteofrance.com

Conséquences possibles

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Des branches d'arbre risquent de se rompre.
- Les véhicules peuvent être déportés.
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Conseils de comportement

- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

Le préfet,



Jean-Benoît Albertini